



Remboursement d'un trop perçu ?

Par **prashanth**, le **16/07/2009** à **05:33**

Bonjour,

Je vais essayer de faire le plus court possible. J'ai travaillé de janvier 2008 à novembre 2008 chez un prestataire en informatique. Je n'ai pendant cette période effectuée aucune mission car aucune proposée (seulement 3 ou 4 propositions dans l'année) n'était proche de mes qualifications. au milieu de l'année, la société a commencée à prendre de nouvelles mesures : Il fallait dès lors signer une feuille de présence chaque jour. Pour être totalement honnête, je n'ai pas signé cette feuille tous les jours comme la plupart de mes collègues. J'ai toutefois été payé en intégralité certains mois et d'autres ou je ne percevais que la 50 à 75% de mon salaire. Je me disais donc que la déduction des jours ou la feuille de présence n'avait pas été signée avait déjà été faite. Le 20 novembre, je reçois une 3e lettre d'avertissement qui entraîna mon licenciement et sans rien cacher c'est ce que je voulais et ceux à quoi je m'attendais. Je ne souhaitais plus travailler dans cette société, je ne m'y sentais pas à l'aise avant meme d'avoir commencé. Je reçois un mois plus tard une lettre A/R avec mon solde de tout compte signé suivi deux jour après d'une autre, stipulant que je leur suis redevable de la somme de 4750€ suite à un trop perçu durant les derniers mois. Je demande conseil à un ami spécialisé dans le droit qui me conseil de laisser courir du fait que j'ai en ma possession le solde de tout compte. plusieurs fois, j'ai reçu des lettre de rappel (en lettre simple, directement dans ma boîte au lettre). Je viens de recevoir aujourd'hui une lettre de mise en demeure qui me demande de macquitter de la somme dans les 15 jours sous pretexte qu'ils feront appel aux juridictions competente. cette lettre, je l'ai recu dans une enveloppe contenant une autre enveloppe ouverte qui contenait la mise en demeure, tres tres bizarre je trouve quand même. Bref jusqu'a maintenant, mis à part la 1ere lettre, je n'ai signé aucun A/R qu'il m'ont envoyé. Je conçois que je suis pas très explicite et que mon explication est surchargée mais je voulais vraiment vous faire comprendre la situation exacte. Pensez vous que la somme de 4750€ leur est vraiment dû. Du fait que j'ai deja mon solde de tout compte, ne suis je pas dans mon droit,

de plus je n'ai plus cet argent, je suis a la recherche d'un travail et ne touche que les assedic. J'aimerais trouver la solutin à ce probleme s'il vous plait et ne pas trop laisser trainer. Merci d'avance de votre aide.